

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX DU 30 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux , et le trente du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

Etaiet présents : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Guillaume CLAUZEL, Cédric MALRIEU, Cyril ROUSSEL, Olivier LOCATELLI-HOURS.

Etait absent excusé : Bernard LEGUEVAQUES

Était absent : Renaud PACAREAU

Délibérations

POINT 1 DEMANDE SUBVENTION AU SYADEN EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MONTMAUR RD 1 EN AGGLOMERATION ET RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DE LA MAIRIE et DEMANDE DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal que lors des travaux d'aménagement de la RD1 phase 1 réalisés en 2019, la pose des fourreaux de l'éclairage public a été réalisée, route de Montmaur, entrée agglomération Nord, en prévision d'une extension du réseau d'éclairage public. Il a rappelé aussi qu'une demande de subventions a été déposée en 2021 pour la programmation 2022 auprès du SYADEN pour cette extension de réseau d'éclairage public et pour la rénovation de l'éclairage public de la mairie.

Lors de sa séance du 5 octobre dernier le comité syndical du Syaden a procédé à la mise à jour de la procédure d'instruction des dossiers de demande de subventions et de son règlement des interventions financières qui rentrent en vigueur dès la programmation 2022 avec notamment des frais de gestion et d'accompagnement qui seront appliqués d'un montant de 5 % du montant HT de la facture.

Il convient aussi de réaliser un diagnostic éclairage public pour obtenir les subventions.

Le Syaden demande de reprendre une délibération.

Rappel des devis établis par l'entreprise ROBERT :

- Extension réseau Route de Montmaur montant 4955.80 € HT soit 5946.96 €.
- Rénovation éclairage public Mairie montant 1917.64 € HT soit 2301.17 € TTC

Soit un montant total de : 6873.44 € HT soit 8248.13 € TTC.

Proposition du plan de financement suivant :

Subvention sollicitée auprès du Syaden	3780.39 €
Fonds propres de la commune	<u>3093.04 €</u>
6873.44€ HT	

Conformément à la délibération du comité syndical du 5 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP »

Le Conseil Municipal :

A DECIDE de retirer la délibération n° 2022/5 du 2 février 2022

A AUTORISE monsieur Le Maire à déposer une demande de subventions type auprès du Syaden pour les travaux d'extension de l'éclairage public route de Montmaur en agglomération et la rénovation de l'éclairage public de la mairie.

A APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus

POINT 2 DEMANDE AU SYADEN MISSION DE DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syaden propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n° 2021-84 du comité syndical, en date du 05 octobre 2021. Ce diagnostic est obligatoire pour l'obtention des subventions.

Cette étude à 3 objectifs principaux :

- La réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
- L'intégration des données de l'inventaire dans une SIG (Système d'Information Géographique) ;

- Être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN. Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40 % du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE) et à hauteur de 60 % pour les communes classées urbaines et les EPCI.

Le montant estimatif du coût de la mission diagnostic éclairage public est détaillé ci-dessous :

Tranche	Coût total estimé € TTC	Part communale estimée (€ TTC)	Frais de gestion du syaden charge de la collectivité (€)	Part Syaden estimées (€ TTC)
Tranche ferme	1453.80 €	581.52 €	60.58 €	872.28 €
Tranche conditionnelle 1 (mesure d'éclairage)	120.00 €	48.00 €	5.00 €	72.00 €
Tranche conditionnelle 2 (mesure d'éclairage)	158.40 €	63.36 €	6.60 €	95.04 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A DECIDE** l'adhésion à la prestation de diagnostic en éclairage public du SYADEN (indispensable pour notre demande de subventions déposées en 2021 pour la programmation 2022)
- **A DECIDE** de réaliser la tranche ferme du diagnostic soit un coût estimatif de 642.10 € TTC à charge pour la commune d'Airoux

POINT 3 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le Conseil municipal a pris acte du débat d'orientation budgétaire est encadré par la Loi à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, ci-dessous :

Vu l'Excédent de fonctionnement du budget M 14 après affectation de 32477.53 €,
Vu la préparation du débat d'orientation budgétaire 2022 lors de la séance du 2 février 2022,
Les travaux d'investissement en reste à réaliser fin 2021 seront repris au budget 2022

1) **Travaux de voirie chemin les Clauzes** 14614.20 € financés en partie par une subvention du Conseil départemental déjà encaissée (amendes de police 3317 €).

2) **travaux de voirie voie communale n° 4 du croisement des Mélix à la limite de Ricaud et chemin d'en Cabanel** coût 38622.00 € HT soit 46346.40 € TTC financés en partie par une subvention du Conseil départemental déjà encaissée (11586 €). L'entreprise S2GP devait réaliser les travaux avant fin mars 2022. Le Conseil municipal précise que si les travaux ne sont pas réalisés au 15 avril 2022, ces travaux seront décommandés (devis signé le 27/11/2020)

3) **extension du réseau électrique** (lotissement Co Lassié) participation au Syaden : 6054.00 € TTC

4) **reprise Toiture salle des fêtes** : 2078.00 € HT soit 2493.60 € TTC

Les travaux d'investissement à prévoir au budget 2022

1) Extension éclairage public route de Montmaur et rénovation éclairage mairie : coût estimatif 6073.44 € HT soit 8248.13 € TTC, subvention sollicitée auprès du Syaden de 3780.39 €

2) diagnostic éclairage public participation au Syaden 642.10 € TTC

3) Défense extérieure contre l'incendie Les Clauzes 20683.90 € HT soit 24820.68 € TTC, les Clauzous 8605.74 € HT soit 10326.89 € TTC, En Théza/Les Mélix 6969.35 € HT soit 8363.22 € TTC soit un **total de 36258.99 € HT soit 43510.79 € TTC** subvention sollicitée auprès du département 10877.69 € et auprès de l'Etat (DETR) 14503.59 €.

Le dossier construction d'un hangar communal fera l'objet d'une demande de subventions pour une réalisation en 2023.

4) Agrandissement du pont de la Belle Etoile (mitoyen avec la commune de Montferrand). Il suffirait de l'élargir de 30 cm de chaque côté permettant ainsi le passage des engins agricoles et éviter ainsi d'ouvrir les gardes corps. Un premier devis a été demandé à l'entreprise MY METAL à Castelnaudary coût 5904.25 € TTC. Une prévision sera faite sur le budget 2022 de 3000 € puisque ces travaux doivent être réglés par les deux communes (Airoux et Montferrand).

Guillaume CLAUZEL propose de ne pas réaliser ces travaux d'élargissement car après constat les engins agricoles passent (largeur 4m). Monsieur le Maire propose de laisser la prévision au budget. Dans un premier temps, un courrier sera adressé aux agriculteurs, en concertation avec la commune de Montferrand, les informant que les barrières seront fixes et non amovibles.

Prévoir une barre de sécurité supplémentaire.

5) coût installation d'une borne incendie route de Plaisance Lotissement Co Lassié et participation au surdimensionnement de la conduite d'eau potable pour l'alimentation du PEI estimation 6000 €. Réflexion du Conseil municipal sur le fossé mitoyen longeant le lotissement Co Lassié et d'autres propriétaires (le combler, le laisser en l'état etc...). Hubert de Pomyers précise qu'il n'a jamais vu d'eau dans ce fossé. Guillaume Clauzel suggère de laisser ce fossé tel quel et chaque riverain entretient sa partie. Le Conseil municipal approuve et décide de laisser le fossé tel quel. Une attention particulière sera faite lors des dépôts de permis de construire des futures habitations concernant le rejet du pluvial.

. Monsieur de Pomyers souligne que l'abribus actuel semble trop juste pour la dizaine d'enfants empruntant les transports scolaires. Est-il possible d'agrandir la dalle et d'en mettre un autre ?

Le Conseil municipal se donne réflexion.

. Prévoir des plantations route de Montmaur

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas reçu de propositions complémentaires du Conseil municipal.

Les recettes d'investissement

Recettes restant à encaisser : le solde des subventions concernant les travaux d'accessibilité de la mairie : Etat (DETR) : 2886.68 € et la Région (1245.30 €).

En prévision :

. Le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses réalisées en 2021 : montant 15390.10 €

. La taxe aménagement que l'on perçoit sur les permis de construire ou déclarations de travaux : pas de montant sera un plus

. Des écritures budgétaires seront à reprendre en dépenses et en recettes d'investissement (pas d'impact financier inscription des mêmes sommes) pour intégrer la voirie du lotissement les Pyrénées une fois que les actes notariés seront passés (la rétrocession se fait à l'euro symbolique mais pour intégrer chaque bien dans l'actif de la commune il faut lui donner une valeur correspondant aux travaux).

Dépenses de fonctionnement

. Prévision bouchage des nids de poule (à réaliser deux ou trois fois dans l'année) et des saignées le long des voies communales.

. Curage fossés à prévoir (voir devis estimatif de l'entreprise Cazal forfait 1 j mise à disposition d'une petite équipe de terrassement constituée d'une pelle mécanique et camion 1550.00 € HT)

. Augmentation du coût horaire est à prévoir concernant les agents techniques de la CCCLA. Le coût horaire actuel est de 22 € de l'heure il passe à 23.50 €, tarif effectif au 1er janvier 2022 (coût mutualisé horaire d'un agent technique est de 26.50 € quand on rajoute les frais liés aux fonctions support (direction, secrétariat, DRH, formation). Le tarif horaire va donc tendre vers 26.50 € dans les années à venir.

. Orientations 2022 pour les subventions aux associations. Monsieur le Maire a rappelé les montants attribués en 2021 : le conseil doit fixer les orientations pour 2022

Associations	2021 (en €)	2022 (en €)
Comité des fêtes	1500	1500
Association prévention routière	150	0
Chasse	100	100
Souvenir Français	50	50
AFDAIM	100	100
Association parents d'élèves Regroupe scolaire	170	170
Emmaüs		150
Aude solidarité Ukraine		700
	2070 €	

Adhésion à l'association des Maires de l'Aude : 60 €

Adhésion à l'association du Canal des deux mers : le Conseil Municipal ne souhaite plus adhérer à cette association. Un courrier sera adressé à l'association.

. Prévoir les abonnements d'eau brute concernant les trois points d'eau d'incendie lorsqu'ils seront réalisés

POINT 4 VERSEMENT SUBVENTION AUDE SOLIDARITE OPERATION UKRAINE

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'association Aude Solidarité sollicitant l'organisation de collecte de fonds pour venir en aide au peuple ukrainien.

L'association Aude solidarité fait un appel aux dons financiers. Les fonds récoltés par l'association Aude solidarité seront ensuite transmis aux associations reconnues d'utilité publique actives dans cet élan de solidarité envers les populations ukrainiennes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser la somme de 700 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de verser la somme de 700 € à Aude Solidarité afin de venir en aide à la population ukrainienne.

POINT 5 RENOUELEMENT CONVENTION ADHESION SERVICE PROTECTION DES DONNEES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

La commune adhère au service de protection des données du Centre de gestion de la fonction publique territoriale depuis le 1^{er} janvier 2018. Une convention a été signée pour trois ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à nouveau à ce service de protection des données du CDG11 qui a pour finalité :

- La maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles
- La prévention des risques juridiques et financiers pour la commune et les sous-traitants
- La prévention des préjudices moraux pour les individus.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention, d'une durée de trois ans, avec le Centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de ce service. Ce service était jusqu'à présent gratuit. Le montant de la cotisation pour trois ans s'élève à 272.00 € soit un tarif annuel de 90.67 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE de renouveler l'adhésion au service de protection de données du Centre du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

Discussions – Informations

Point sur les travaux en cours.

Les travaux de voirie 2022 réalisés par l'entreprise CAZAL sont terminés. La réception des travaux a eu lieu et des réserves ont été émises notamment :

. Nettoyage des excès de gravier et cailloux sur les accotements des voies communales VC N° 5 chemin en Cabanel, VC N° 4 route Mélix vers Ricaud (gênant pour le fauchage des banquettes) délai d'exécution 1 mois à compter du 11 mars

. effet « tôle ondulée » est ressenti lors de la circulation sur la voie communale réhabilitée VC N° 4 Un nouveau constat sera établi dans trois mois à compter du 11 mars 2022 pour suivre l'évolution du revêtement

- **Compte rendus réunions intercommunales** : CCCLA les orientations budgétaires de la communauté ont été envoyées à l'ensemble du Conseil municipal projets d'investissement : réhabilitation école de musique, création d'un siège pour la communauté de communes.

- **Demande permission de voirie** : Deux demandes ont été faites pour la vente de paniers de légumes et pour la fabrication et vente de pizza : installation place de la Renaissance tous les jeudis de 17h à 21h pour le camion Pizza et de 18h à 19h pour la distribution de paniers de légumes. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

- Lettre école Calandreta Lauragues : L'école privée primaire Calandreta Lauragues sollicite une participation financière pour un élève domicilié à Airoux. La commune étant en regroupement scolaire avec Montferrand, elle n'a aucune obligation de participation au frais de fonctionnement. Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable à cette demande. Un courrier sera envoyé à l'école Calandreta Lauragues.

- Compte rendu conseil école du RPI Airoux Montferrand du 8 mars 2022 par Sauveur GOMEZ 1^{er} adjoint : pas de fermeture de classe pour la rentrée 2022/23 de même que la rentrée suivante. Projet de construction d'un cabanon en dur. Le toit du cabanon actuel en bois a été arraché par le vent. Projet

d'aménagement sécuritaire prévu devant l'école sur la voie départementale pour réduire la vitesse excessive des véhicules. Beaucoup d'incivilités des parents envers les enseignants.

- Documents financiers : Un document de valorisation financière et fiscale de la commune a été envoyé aux conseillers municipaux. Ce document a été envoyé par la trésorerie. Il constitue une analyse de l'exécution budgétaire et financière de la commune sur les cinq derniers exercices.
- Le Projet de la construction d'une maison en bois a été annulé
- Signalement véhicule mal garé : Hubert de Pomyers signale qu'un véhicule bleu se gare sur le passage d'accès à sa parcelle.
- Signalement d'un camion garé sur la chicane route de Soupex. Il semblerait que ce camion appartienne à la propriétaire 1 route de Soupex.
- Election présidentielle : rappel date scrutin les 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19H.

Affiché le 8 avril 2022 à 12 heures sur le tableau d'affichage de la mairie.



Le Maire

Cédric MALRIEU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Cédric Malrieu', written over a large, stylized circular mark.

Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ , 1 ^{ER} ADJOINT	
Louis GILIS, 2 ^è ADJOINT	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal et secrétaire de séance	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	

